

# Garantie limitée de Nationwide

**(applicable aux batteries achetées avant le 1er mai 2012)**

Interstate Battery System of America, Inc.® (IBSA) propose cette garantie seulement à l'acheteur d'origine : 1) cette batterie est exempte de défaut de matière et de fabrication pour le nombre de mois indiqué sur l'étiquette, et 2) avant l'installation ou l'utilisation, l'état de la charge de cette batterie a été maintenu à un niveau égal ou supérieur au niveau minimal considéré comme nécessaire selon les standards de l'industrie pour les batteries afin que le rendement de cette batterie soit approprié une fois installée ou lors de son utilisation.

Pour un service en vertu de la garantie, retourner la batterie au Concessionnaire ou au Distributeur là où la batterie a été achetée ou composer le numéro gratuit fourni sur la batterie pour obtenir l'emplacement du Distributeur le plus proche. Toutes les batteries sont conçues afin de répondre à certaines spécifications de rendement, comme l'intensité du courant électrique au démarrage à froid et la capacité de réserve, mais étant donné les utilisations et les conditions d'utilisation changeantes, il est impossible de prévoir la durée de vie utile de cette batterie, ou de toute autre batterie. Si cette batterie se retrouve défectueuse lors de la période de garantie, cette garantie limitée déterminera les conditions de l'ajustement requis. LA RESPONSABILITÉ D'IBSA SE LIMITE AU REMPLACEMENT DE LA BATTERIE SELON LES STIPULATIONS PRÉSENTÉES CI-DESSUS. IBSA NE SERA PAS RESPONSABLE DE TOUTES LES DÉPENSES DÉCOULANT DE L'INSTALLATION, DU REMORQUAGE, DES TESTS DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE, DE LA RECHARGE D'UNE BATTERIE, DE LA PERTE DE TEMPS NI DE TOUTE AUTRE DÉPENSE QUI SERAIT CONSIDÉRÉE COMME DÉCOULANT DE DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS. CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LES DOMMAGES DE LA BATTERIE CAUSÉS PAR UN EMPLOI ABUSIF, UN MAUVAIS USAGE OU UNE NÉGLIGENCE, PAR LE FAIT QUE LA BATTERIE N'A PAS ÉTÉ CORRECTEMENT CHARGÉE OU MAINTENUE, QU'ELLE A ÉTÉ EXPOSÉE À UN FEU, UNE COLLISION, UNE EXPLOSION, UN GEL, UN VOL, UNE SURCHARGE OU DES DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE UTILISATION D'ADDITIFS SPÉCIAUX.

LA GARANTIE DÉCRITE DANS CE PARAGRAPHE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE AUTRE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE.

Cette garantie vous accorde des droits juridiques spécifiques, ainsi que d'autres droits éventuels qui varient d'une juridiction à une autre.